



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Afghanistan

Question écrite n° 59692

Texte de la question

M. Jean-Claude Lefort attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le soutien du Pakistan au régime des Taliban afghans. Au-delà de la destruction des bouddhas géants de Bamiyan, la situation du peuple afghan devrait constituer aujourd'hui une priorité de la communauté internationale. La situation des femmes est, de manière choquante, moyenâgeuse. Leurs droits à la santé, à l'éducation, à la libre circulation et à la libre expression sont bafoués. L'Afghanistan accueille des camps d'entraînements pour les terroristes islamistes. Les champs de pavot afghans fournissent 80 % de l'héroïne consommée en Europe. La violence des Taliban, combinée à la guerre contre l'opposition afghane dirigée par le commandant Massoud, au Nord-Est du pays, entraîne la fuite de centaines de milliers de réfugiés. Loin d'être une fatalité, cette situation dramatique provient en grande partie du soutien militaire et politique apporté par le Pakistan au régime Taliban, avec l'appui de l'Arabie saoudite. Il se félicite qu'un responsable de la résistance afghane ait été reçu récemment au Quai d'Orsay. Il souhaiterait connaître les orientations de la politique française en Afghanistan et la position de la France vis-à-vis du Pakistan.

Texte de la réponse

La politique adoptée par le Gouvernement consiste, en premier lieu, à maintenir un dialogue suivi avec les différentes parties au conflit afghan, ce qui ne signifie pas pour autant que tous les interlocuteurs afghans sont considérés ou traités de la même façon. En ce qui concerne l'Etat islamique d'Afghanistan, seul reconnu par la France comme par l'ensemble de la communauté internationale, les rencontres avec ses représentants sont autant d'occasions d'échanges de vues sur la situation militaire et politique dans ce pays. Ainsi en a-t-il été de l'entretien, le 4 avril dernier, entre le ministre et Ahmad Shah Massoud, vice-président de l'Etat islamique, avec lequel ont été évoqués ces aspects, ainsi que les questions humanitaires. La France apporte par ailleurs son soutien à toute tentative de réconciliation nationale, notamment aux initiatives prises par les personnalités afghanes de l'extérieur et, en particulier, le « processus de Rome », parrainé par l'ex-roi Zaher, qui a pour objectif de tenir une assemblée représentative de tous les secteurs de la société (loya jirgah) en Afghanistan. S'agissant des Taliban, chaque occasion de rencontre avec leurs représentants est utilisée pour leur adresser le même message, avec force, que ce soit à Paris, au niveau de fonctionnaires, ou à Kaboul, par l'intermédiaire de notre chargé d'affaires en Afghanistan, en résidence au Pakistan. Ce message consiste à leur rappeler que les nombreuses violations des droits de l'homme qu'ils commettent, en particulier les atteintes, graves, à la condition de la femme, sont totalement inacceptables et justifient la condamnation de la communauté internationale. Il vise également à leur demander de mettre un terme au soutien qu'ils apportent au terrorisme international, comme à la production et au trafic de drogue, que la France considère comme des menaces sérieuses pour la stabilité régionale et internationale, et qui portent atteinte à sa sécurité. L'autre objectif de ces contacts est de garantir la sécurité et la liberté de circulation des ONG françaises qui interviennent dans le domaine de l'aide humanitaire en Afghanistan. La France n'est pas le seul pays à souhaiter éviter un isolement des Taliban, qui ne pourrait que les conforter dans leurs positions extrêmes. Le Etats-Unis et plusieurs Etats membres de l'Union européenne les reçoivent également, pour leur tenir un discours semblable au nôtre.

Certains pays avaient accepté chez eux l'existence officieuse d'une représentation du régime talib, ce que la France a pour sa part toujours refusé. Une reconnaissance du régime des Taliban est exclue, même dans l'hypothèse d'une conquête militaire totale du territoire afghan par ces derniers. En second lieu, la France a toujours soutenu et continue de soutenir l'action des Nations unies et, notamment, celle du représentant spécial du Secrétaire général en faveur d'un règlement négocié pacifique du conflit afghan. C'est ainsi qu'elle a voté les résolutions du Conseil de sécurité établissant des sanctions à l'encontre des Taliban, tout en veillant à y faire inclure ses réserves relatives aux aspects humanitaires. Pour le gouvernement français, l'option militaire n'est en effet pas de nature à résoudre la crise afghane. Il apparaît impératif que tous les pays pouvant avoir une influence sur les parties belligérantes l'exercent de manière positive et constructive. Dans cette optique, la France insiste toujours dans ses contacts avec le Pakistan sur la nécessité pour ce pays d'exercer son influence unique et substantielle afin de convaincre les Taliban de répondre aux attentes de la communauté internationale. En dernier lieu, la France a engagé un effort exceptionnel face à l'aggravation de la situation humanitaire. Deux contributions de 1 million de francs chacune, destinées aux personnes déplacées par les combats dans le nord-est du pays, ont été versées au comité international de la Croix Rouge. Une aide alimentaire de 8 000 tonnes (soit 23 millions de francs) va être apportée aux victimes de la sécheresse à travers le programme alimentaire mondial. S'y ajoutent les subventions accordées aux ONG françaises (6 MF) pour des projets qui viseront notamment les provinces du nord-est, le Hazaradjat et Kaboul. La France participe aussi aux programmes de l'Union européenne (15,6 MEuro), à hauteur de sa quote-part (près d'un cinquième). Le ministre est intervenu le 19 mars auprès de la commission, afin qu'elle étudie les moyens d'augmenter encore son aide humanitaire à l'Afghanistan.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lefort](#)

Circonscription : Val-de-Marne (10^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59692

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 avril 2001, page 2037

Réponse publiée le : 14 mai 2001, page 2800